

FICHE N°1

Mise à jour le 13 septembre 2018

PRECONISATIONS PREALABLES COMMUNES A L'ORGANISATION DES PROCESSUS ELECTORAUX (CTE, CAPL, CAPD, CCP)

1. Dialogue social

Afin de préserver la qualité du dialogue social dans les établissements, il est recommandé d'élaborer des protocoles électoraux qui devront associer l'ensemble des organisations syndicales présentes dans les établissements, même si celles-ci n'ont pas obtenu de sièges aux instances consultatives à l'issue des dernières élections professionnelles.

2. Respect des principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales

Le recours au vote électronique par internet est organisé dans le respect des principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales, notamment la sincérité des opérations électorales, l'accès au vote de tous les électeurs, le secret du scrutin, le caractère personnel, libre et anonyme du vote, l'intégrité des suffrages exprimés, la surveillance effective du scrutin et le contrôle a posteriori par le juge de l'élection.